

Conseil départemental

RAPPORT N° 16.94

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL - EXERCICE 2017

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DÉPARTEMENTAL - EXERCICE 2017

RAPPORT N° 16.94

Mes chers Collègues,

Le projet de budget primitif pour 2017 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires qui vous ont été présentées le 14 octobre dernier.

Ce budget a été préparé dans un contexte économique atone et un cadre financier toujours plus contraint. En effet, pour la quatrième année consécutive, et dans le cadre de la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public, les dotations versées par l'État vont baisser de manière très significative. Le législateur a certes prévu de réduire, en 2017, l'effort pesant sur les communes et les intercommunalités mais il n'en est rien pour les régions, ni surtout pour les départements, dont certains se trouvent actuellement en situation d'asphyxie budgétaire.

Dans le même temps, c'est l'État lui-même qui d'une part, revient sur ses perspectives de croissance, d'autre part, renonce au plan d'économies de 50 Md€ sur trois ans promis à la Commission européenne face au poids que représentent ses dépenses nouvelles.

Les départements voient, de leur côté, leurs dépenses sociales poursuivre leur inexorable croissance, lorsque nombre d'entre eux se trouvent d'ores et déjà dans une situation d'impasse budgétaire. Pour notre Département, les actions sociales, de solidarités générationnelles et territoriales, représentent ainsi près de 60 % du total des dépenses de fonctionnement.

Conséquence immédiate de la dégradation des marges de manœuvre financières des départements, leurs dépenses d'investissement, source de développement économique local et de croissance, baisseront à nouveau, pour la 7^e année consécutive.

Face à ces contraintes, notre Département a fait le choix de maintenir une politique d'investissement ambitieuse et de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, afin de répondre aux besoins des Alto-séquanais, tout en limitant l'endettement. Dans ce contexte, le rapprochement avec les Yvelines constitue un moteur innovant de coopération territoriale et de mutualisation des moyens.

Cette stratégie financière est confortée par l'analyse de l'agence de notation Standard & Poor's, qui vient de confirmer le 21 novembre dernier la note du Département à « AA perspective stable ». Cette note, la plus élevée pouvant être obtenue par une collectivité française, doit nous inciter à poursuivre dans cette voie d'une gestion saine et rigoureuse des finances de notre Département.

Ainsi, le projet de budget primitif qui vous est présenté **pour l'année 2017** se caractérise par :

- o des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **1 870 M€** ;
- o des dépenses de fonctionnement¹ toujours maîtrisées, à hauteur de **1 496 M€** ;
- o des crédits consacrés au secteur social s'élevant au total à **870 M€²**, ce qui représente 58 % du projet de budget primitif pour 2017³ ;

¹ Dépenses réelles hors dette et hors péréquation au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

² Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6 y compris les charges de personnel et les frais généraux.

³ Budget réel hors dette et hors FNGIR.

- o un important niveau d'investissement de **466 M€**, œuvrant notamment à des programmes d'habitat, de réhabilitation des collèges et d'infrastructures routières ;
- o des recettes d'investissement (hors dette) qui s'établissent à près de **102 M€**.

Ce rapport comprend quatre parties : l'évolution des principales recettes (I), les dépenses de fonctionnement (II), les dépenses d'investissement (III), et les conséquences en matière d'équilibre global du budget (IV).

I. L'EVOLUTION DES RECETTES CONTRAINT FORTEMENT LE BUDGET 2017

La prévision des recettes réelles de fonctionnement s'élève à **1 870 M€** contre 2 013 M€ au BP 2016. Après déduction du prélèvement du Fonds national de garantie individuelle (FNGIR) et de la dette, les recettes s'élèveraient à 1 628 M€, contre 1 771 M€ en 2016.

Cette baisse de 7 % de nos recettes de fonctionnement, soit - 143 M€, est principalement liée à la dégradation de la DGF (- 48 M€) et aux reprises sur provisions moins élevées (- 59 M€). En effet, le BP 2016 avait bénéficié d'une reprise exceptionnelle de la provision pour grosses réparations (71 M€), constituée en 2012-2013 et qui sera définitivement tarie en 2017.

A. Une forte baisse des recettes réelles de fonctionnement

La poursuite de l'effort de redressement des finances publiques demandé par l'Etat réduit une nouvelle fois drastiquement les ressources de fonctionnement 2017.

1. Des concours financiers de l'Etat dont l'érosion se poursuit

La poursuite de l'effort de redressement des finances publiques se traduit pour le Département des Hauts-de-Seine par une **nouvelle chute de 48 M€ de la DGF** en 2017 (comme en 2016), qui s'établirait à **99,5 M€**.

Les montants des concours financiers de l'Etat prévus pour 2017 sont ainsi les suivants :

- o **99,5 M€** au titre de la DGF, soit une baisse de 33 % par rapport aux inscriptions du BP 2016 ;
- o **5,5 M€** pour les dotations de compensation des exonérations fiscales. Ces dotations constituent une variable d'ajustement pour l'Etat, et poursuivent leur diminution. Le montant inscrit en 2017 est en effet en baisse de 26 % par rapport au BP 2016.

Au final, la DGF aura donc baissé de près de 63 % entre 2013 et 2017.

2. Une fiscalité directe incertaine

Cette année, la fiscalité directe devrait être amputée de près de la moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), en raison du transfert prévu au bénéfice de la Région Ile-de-France par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (dite « loi NOTRe »). Les amendements déposés par certains élus franciliens, auxquels je me suis associé, pourraient, s'ils prospéraient, rectifier cette décision en loi de finances pour 2017.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les recettes issues de la fiscalité directe sont constituées des produits suivants :

- o **663 M€** pour la CVAE, soit 35 M€ d'inscriptions supplémentaires par rapport au BP 2016. Cette hypothèse prend en compte le principe d'une compensation par la région, mais un risque demeure car les contours de l'attribution de compensation sont encore inconnus. En effet, à ce jour seuls 328 M€ nous ont été notifiés par les services de l'Etat ;
- o **317,6 M€ au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), en hausse de 2,4 %** par rapport au BP 2016, correspondant à la revalorisation forfaitaire et à la variation physique des bases et comprenant l'impact estimé de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Comme nous nous y sommes engagés lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2017, et malgré le contexte de réduction massive des concours financiers de l'Etat, je vous propose de maintenir le taux de la taxe foncière à 7,08 %. Ce taux, inchangé depuis 8 ans, demeurera ainsi le plus bas de France, hormis celui du département de Paris ;
- o **1,6 M€** pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

Au total, la fiscalité directe représente un produit de **982 M€**, en progression de 4,5 % par rapport au BP 2016, ce qui correspond principalement à l'ajustement du montant de la CVAE au regard du réalisé en 2016, soit un montant net du FNGIR de **740 M€**.

3. Des recettes fiscales indirectes en augmentation modérée

Les droits de mutation constituent la principale recette fiscale indirecte. Leur produit reste fortement impacté par la volatilité du marché immobilier, ce qui nous invite à une inscription prudente de cette ressource.

Globalement, les inscriptions de fiscalité indirecte s'élèvent à **639 M€**, en hausse par rapport au BP 2016 de + 1,6 % :

- o **430 M€** au titre des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière complétés par **3 M€** de taxe additionnelle, en hausse de 10 M€ par rapport au BP 2016, compte tenu des perspectives de réalisation sur l'exercice 2016 et de la hausse conjoncturelle constatée au second semestre ;
- o **82 M€** pour la compensation des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation, montant stable par rapport à celui du BP 2016 ;
- o **99,5 M€** pour la part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée au titre du RSA, montant équivalent à celui du BP 2016 ;
- o **13 M€** de taxe sur la consommation finale d'électricité, montant identique à celui du BP 2016 ;
- o **11 M€** pour les taxes d'urbanisme, y compris la taxe d'aménagement (TA), qui permettra de financer, en grande partie, les dépenses d'entretien des sites classés espaces naturels sensibles.

4. Les autres recettes de fonctionnement

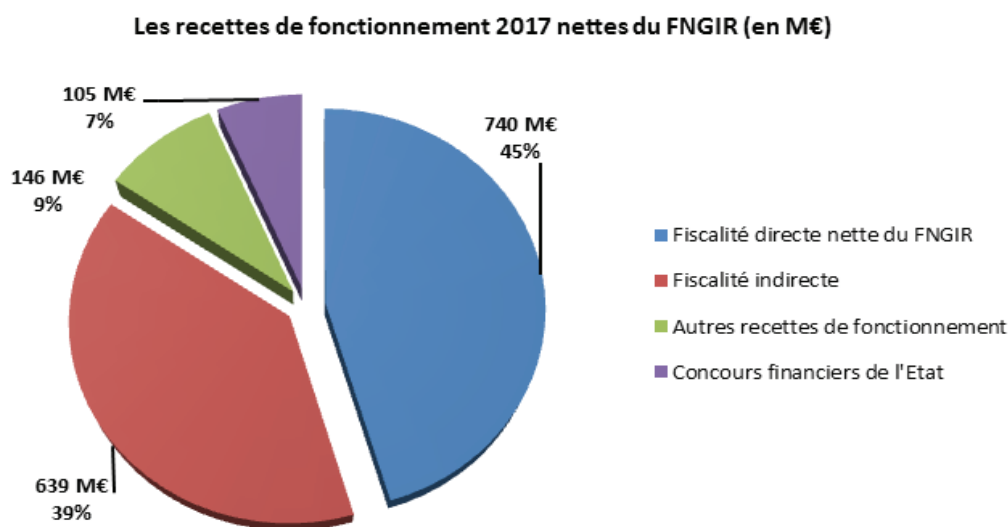
Les autres recettes de fonctionnement sont estimées à **146 M€**, soit presque la moitié des inscriptions du BP 2016. Si l'on neutralise les reprises de provisions et les recettes liées au réseau THD, elles s'établissent toutefois à 128,8 M€, en hausse de 9 %.

Parmi celles-ci figurent principalement :

- o **17 M€** de concours issus de la CNSA, qui financent une partie seulement de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, soit un montant en forte hausse par rapport au BP 2016 du fait de la prise en compte des concours issus de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ;
- o **4 M€** au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), montant stable par rapport au BP 2016 ;
- o **67 M€** de recettes d'activités du secteur social (hors TICPE, FMDI et CNSA), stables par rapport au BP 2016 ;
- o **17 M€** correspondant à la reprise des provisions pour risques et charges liées à des contentieux, ainsi qu'à la reprise partielle de la provision relative au programme de réhabilitation et de rénovation énergétique du patrimoine départemental.

De manière synthétique, la ventilation des recettes réelles de fonctionnement (hors dette et mouvements financiers) inscrites pour 2017 est la suivante :

- o **740 M€** de recettes fiscales directes nettes du FNGIR, représentant 45 % des recettes totales de fonctionnement ;
- o **639 M€** de recettes fiscales indirectes, soit 39 % ;
- o **146 M€** d'autres recettes, soit 9 % ;
- o **105 M€** de concours financiers de l'Etat, soit 7 %.

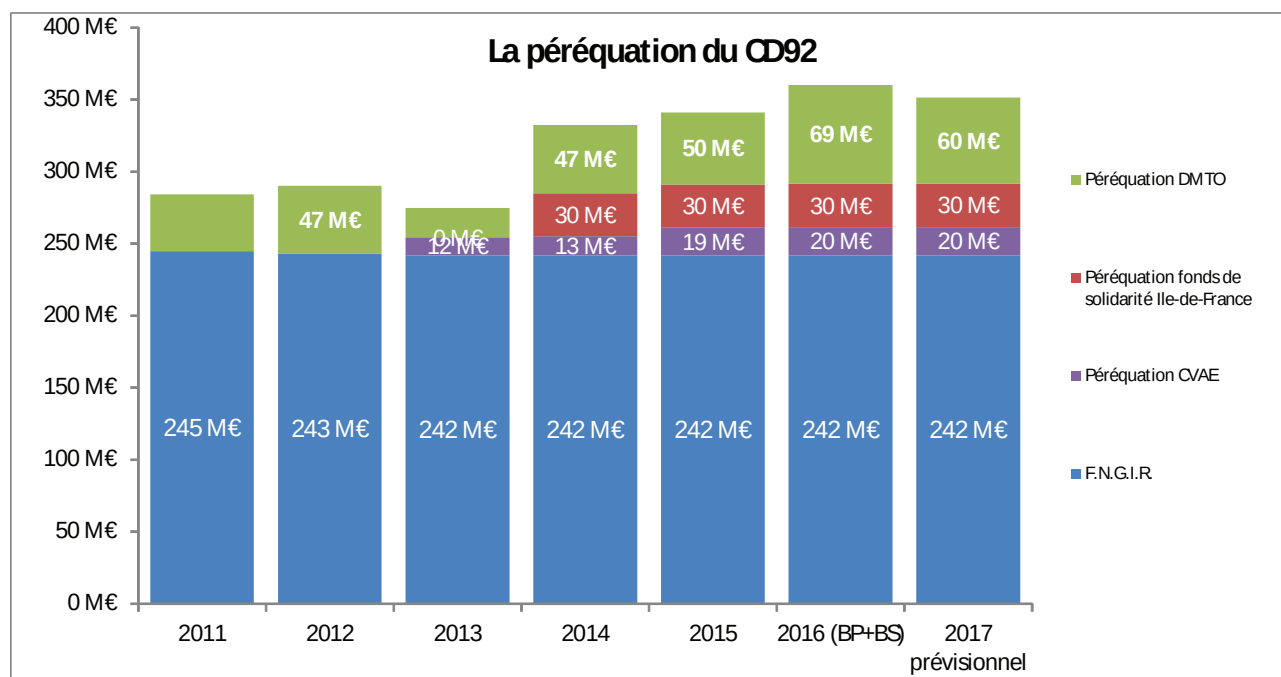


B. La charge des mécanismes de péréquation demeure élevée

Au global, **le Département devrait contribuer à la solidarité territoriale via la péréquation par des transferts de 352 M€ en 2017**, soit un montant équivalent à celui du BP 2016.

Les inscriptions au budget primitif 2017 au titre de la péréquation sont les suivantes :

- o **241,9 M€** au titre du FNGIR, dont le montant est désormais figé ;
- o **60 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation des droits de mutation mis en place en 2011, et du prélèvement de solidarité instauré en 2014, pour un montant identique à celui du BP 2016 ;
- o **19,7 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation de la CVAE, mis en place en 2013, soit un montant comparable à celui du BP 2016 ;
- o **30 M€** au titre du fonds de solidarité pour les départements de la région Ile-de-France, mis en place en 2014, pour un montant identique à celui de 2016.



C. Les ressources réelles d'investissement hors dette affichent une baisse

Les recettes réelles d'investissement hors dette sont estimées en 2017 à **102 M€**, en net retrait par rapport au BP 2016 (- 40 %). Cependant, en neutralisant les recettes relatives au THD, le projet de BP 2017 afficherait une hausse de 19 M€.

Au titre du FCTVA, **42 M€** sont inscrits pour 2017, en hausse de plus de 3 % par rapport au BP 2016, compte tenu du niveau d'investissement attendu pour 2016 et de l'élargissement du périmètre des dépenses éligibles aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

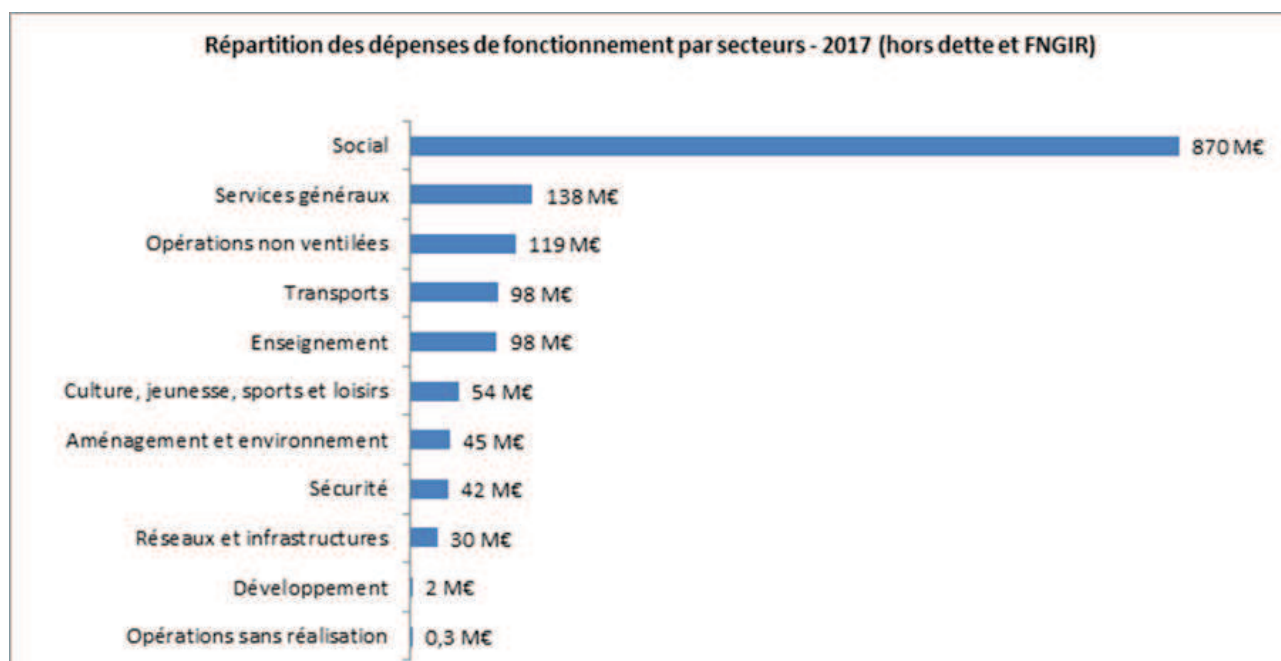
Par ailleurs, il est prévu :

- o **25 M€** de cessions d'immobilisations contre 22 M€ au BP 2016. La politique de vente des biens devenus inutiles à la mise en œuvre du service public départemental contribue à augmenter les recettes d'investissement et à réduire à terme les coûts de fonctionnement du Département (impôts, assurances, entretien des bâtiments, surveillance et protection des biens contre les squats lorsque les bâtiments sont inoccupés). Ces cessions s'effectuent par ventes aux enchères, de gré à gré, ou par des appels à candidatures en fonction de la nature des biens concernés, afin d'en obtenir la meilleure valorisation possible ;
- o **16 M€** au titre des participations liées aux projets d'investissement de transports et de voirie ;
- o **7 M€** de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), dont le montant est gelé depuis 2008 ;
- o **2 M€** pour les subventions relatives à la délégation des aides à la pierre, en application de la convention de clôture (5 M€ au BP 2016).

II. LA POURSUITE D'UNE GESTION RIGOUREUSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par ce budget primitif 2017, notre collectivité maintient son effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2017, la totalité des crédits consacrés à notre politique sociale représentera 58 % de notre budget de fonctionnement après prise en compte des charges de personnel et de l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des actions (loyers, fluides, frais de structures,...).



A. Le rapprochement avec les Yvelines : un axe stratégique majeur

Amorcé en 2016 avec, pour première réalisation concrète, la création d'un service unique d'archéologie préventive, le rapprochement avec les Yvelines s'accélèrera en 2017.

De nouvelles compétences seront mutualisées et transférées à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92). Le regroupement des services d'entretien et d'exploitation de la voirie départementale et des services en charge de l'adoption, deux actions emblématiques de l'action départementale, constituent des priorités.

Ces regroupements se feront bien entendu à moyens budgétaires constants, avec la perspective, à moyen terme, de réaliser des économies d'échelle. Les crédits destinés au versement de la participation du Département à l'EPI sont ainsi transférés des différents chapitres fonctionnels correspondants vers le chapitre Services généraux, sur lequel elle est imputée, sans coût supplémentaire. La coordination en matière de commande publique se poursuivra ainsi pour porter ses premiers fruits dès 2017.

B. L'action sociale : première compétence du Département

L'effort en faveur de la solidarité sera maintenu à un très haut niveau en 2017. Les crédits destinés au financement de l'action sociale s'élèvent ainsi à **870 M€** en fonctionnement pour l'année 2017.

Le financement des trois allocations individuelles de solidarité (APA, RSA et PCH) augmente quant à lui de + 2 % (283 M€ en 2017 contre 277 M€ en 2016).

1. Les actions pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap

Le budget consacré aux personnes handicapées s'élève à **170 M€** en 2017.

La prise en charge dans les établissements spécialisés mobilise 105 M€ en 2017, en progression de 2 %. Ce budget tient compte de l'évolution des prix de journée et intègre l'ouverture d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 32 places à Vaucresson en année pleine, l'extension de 10 places de FAM à Bourg-la-Reine et la création de 37 places en foyer d'hébergement pour travailleurs en Etablissement et services d'aide par le travail (ESAT) à Colombes prévue fin 2017.

L'aide au maintien à domicile est financée à hauteur de près de 65 M€, se décomposant principalement de la manière suivante :

- o la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), estimée à 34 M€. Ce budget tient compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts (soit 2 759 adultes et 190 enfants à fin août 2016). Le nombre total de bénéficiaires est en augmentation constante (+ 5 % depuis janvier) ;
- o l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) de 11 M€ sur la base des 1 738 bénéficiaires ayant des droits ouverts à fin août 2016 ;
- o l'accueil de jour en Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL), financé à hauteur de 10 M€, et les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH) qui disposeront d'une enveloppe de 6 M€ ;

- o le service de transport Pour Aider à la Mobilité 92 (PAM 92) qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. Ce dispositif est financé pour environ 3 M€ par le Département en 2017.

2. Les actions pour accompagner les personnes âgées

En 2017, **161 M€** seront consacrés aux aides en faveur des personnes âgées.

Le budget consacré à leur maintien à domicile s'élève à 59 M€, dont :

- o l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes pour un montant de près de 35 M€. Le BP 2017 prend en compte les nouvelles dépenses liées à l'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), promulguée en décembre 2015 ;
- o le titre Améthyste avec un budget de 21 M€. Celui-ci prend en compte une augmentation annuelle du titre estimée à 4 % ;
- o la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant de près de 2 M€. La loi ASV prévoit la mise en place de la Conférence départementale des financeurs, qui a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, avec le versement d'un forfait autonomie aux résidences autonomie (ex foyers-logements) et le financement des autres actions de prévention. Cette dépense est compensée par la CNSA ;
- o la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6) pour 1 M€ ;
- o la plateforme « E-Juvenior », portée par l'Institut des Hauts-de-Seine, pour un montant de 0,3 M€ (fonctionnement et investissement). Cette plateforme a pour ambition d'accompagner à domicile, le vieillissement actif des seniors, au travers d'actions de prévention, de lien social et d'écoute. Sa mise en place est effective depuis cet automne sur les deux communes pilotes, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

Par ailleurs, une part importante des crédits de fonctionnement est consacrée aux frais de séjour en établissement des personnes âgées les moins autonomes. Le budget alloué s'élève à 100 M€, dont :

- o l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de 38 M€ qui tient compte, d'une part, de l'évolution du prix de journée dépendance dans les établissements, d'autre part, du niveau de dépendance des personnes âgées bénéficiaires ;
- o l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD ou EHPA) pour un montant de près de 62 M€. Cette inscription budgétaire intègre l'évolution des prix de journée et tient également compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires (2 492 à fin août 2016) ainsi que de la mise en place du paiement différentiel en juillet 2016 pour les résidences autonomie et en juillet 2017 pour les EHPAD et USLD.

Les actions pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté

Le « Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi » (PDI – RE) s'élève à près de **185 M€** en 2017. Les principaux postes de ce programme sont :

- o l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) : les 176,5 M€ inscrits en 2016 sont maintenus pour 2017.

Le nombre de bénéficiaires du RSA s'est en effet stabilisé au 1^{er} semestre 2016, avec 29 239 bénéficiaires payés en moyenne par mois. On observe plus largement un ralentissement de leur augmentation depuis le 1^{er} janvier 2015, ainsi qu'une maîtrise du coût moyen (hors revalorisations). Ce budget tient compte de l'inflation et de la revalorisation de + 2 % au 1^{er} septembre 2017. Il s'agit de la dernière année de la mesure « coup de pouce » adoptée dans le cadre du Plan national pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;

- o les actions visant à favoriser un retour rapide à l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé et par le financement de 11 Espaces Insertion qui couvrent 25 communes (8 M€).

Au 31 décembre 2015, 2 629 bénéficiaires du RSA accompagnés par nos Espaces Insertion ont retrouvé un emploi grâce à l'action des référents uniques d'insertion qui travaillent dans ces structures. L'action de la Mission Prospection et Placement a permis à ce jour à plus de 700 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi, dont 42 % en CDI. 74 % des personnes placées en 2015 étaient toujours en emploi un an après, grâce notamment à l'accompagnement dans l'emploi mis en œuvre par le Département.

En 2017, les actions engagées en 2016 pour accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA seront poursuivies :

- o coaching vers l'emploi des nouveaux bénéficiaires du RSA en accompagnement socio professionnel. 24 coaches emploi sont actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire et 3 coaches entreprise ont rejoint la Mission Prospection et Placement. A fin octobre 2016, 560 bénéficiaires du RSA sont accompagnés par 14 coaches emploi. Les premiers résultats de retour à l'emploi sont encourageants alors même que le dispositif n'est pas totalement déployé sur l'ensemble du département. En effet, près d'une centaine de personnes ont retrouvé un emploi.
- o accompagnement des bénéficiaires du RSA au permis de conduire et vers l'emploi. Cette action va permettre à une centaine de personnes par an ayant un projet professionnel préalablement défini et validé, d'accéder à un emploi qui nécessite obligatoirement l'obtention du permis de conduire.

Pour ces actions, le Département a obtenu un co-financement par le Programme opérationnel national FSE volet inclusion. Une plateforme d'évaluation et d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA seniors ou présentant des incapacités sera également mise en place.

Concernant l'insertion par le logement, le Département a repris depuis le 1^{er} janvier 2016 la gestion administrative et financière du Fonds Solidarité Logement (FSL), assurée auparavant par les CCAS et la CAF. Cette gestion directe par le Département permet une économie sur les frais de gestion et le recentrage des aides sur les publics cibles de l'action sociale départementale et leurs besoins grâce à l'application d'un nouveau règlement intérieur. Les dépenses de 2017 sont estimées à **7 M€**, dont près de 4 M€ pour l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par les communes ou CCAS et les associations.

3. Les actions en faveur des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les **166 M€** consacrés à la protection de l'enfance vont permettre en 2017 de maintenir ou développer la qualité de la prise en charge des enfants tout en contenant les coûts de placement et d'accompagnement.

Aussi, les efforts pour optimiser le placement des enfants et des jeunes dans les établissements implantés dans le Département et développer le recrutement des assistants familiaux seront poursuivis.

L'accueil des enfants placés représentera un budget de 117 M€, qui permettra notamment le séjour des enfants dans des établissements habilités (49,5 M€), principalement dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), en placement familial associatif (12 M€), ainsi que l'accueil d'urgence dans les établissements départementaux des enfants mineurs et l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans (16 M€). Par ailleurs, un budget de 5 M€ est prévu pour l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans, hors établissements départementaux.

Une enveloppe de 17 M€ sera également consacrée aux dispositifs de prévention, dont 12 M€ seront destinés aux clubs de prévention spécialisée, 3 M€ aux relais parentaux et 2,5 M€ aux financements du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et au soutien à la parentalité.

Enfin, près de 21 M€ permettront de financer les aides à domicile.

Ce budget demeure également impacté par l'admission de mineurs non accompagnés dont une part significative (29 %) provient d'autres départements après réorientation par l'autorité judiciaire.

4. Les actions en faveur de la petite enfance

Le budget en faveur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Petite Enfance s'élève à près de **33 M€⁴**, dont 19 M€ seront consacrés au soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le processus de municipalisation des crèches départementales va se poursuivre en 2017 avec la ville de Bourg-la-Reine.

Concernant l'accueil individuel de la petite enfance, le budget proposé s'élève à 9 M€, dont 8 M€ sont réservés à l'allocation BBDom qui est une aide aux parents employant une

4 Hors contractualisation, y compris les frais de personnel mis à disposition dans les crèches familiales et collectives municipalisées (hors frais de personnel des crèches départementales).

assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ou enfin aux familles ayant un enfant handicapé.

Le Département financera à hauteur de 1 M€ la prise en charge des enfants handicapés par les centres d'action médico-sociale précoce. En 2017, 100 places supplémentaires seront autorisées dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2016.

Enfin, 4 M€ (hors frais de personnel) sont consacrés aux actions menées par les centres de PMI, pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, et par les centres de planification et d'éducation familiale, pour des actions de sensibilisation et de prévention, notamment en direction des jeunes.

C. Une politique pour la jeunesse, le sport et la culture

1. Un cadre pédagogique attractif

Les moyens alloués aux collèges, notamment dans le cadre des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) et du forfait d'externat, visent à assurer les meilleures conditions d'accueil, afin d'offrir à tous, élèves et personnels des collèges publics et privés, un cadre épanouissant propice au travail et à l'effort.

La **dotación** budgétaire garantissant un fonctionnement optimal des **collèges** s'élève à **29 M€** pour 2017 (hors charges de personnel). Elle comprend notamment :

- o **11 M€ de dotations de fonctionnement des collèges publics.**
 - Ces crédits sont notamment destinés à la pédagogie, à l'administration générale et à la logistique.
 - Par comparaison aux années précédentes, ce montant est réduit des crédits pour les fluides (chauffage, électricité, eau). En effet, ces contrats dits « P1 » feront l'objet d'une reprise en gestion directe par le Département à partir du 1^{er} janvier 2017. L'objectif est de réaliser des économies d'échelle, par une gestion centralisée des contrats, mais aussi d'apporter un regard expert sur les dépenses d'énergie et d'augmenter la qualité de service (*cf. infra*, dans le paragraphe consacré aux bâtiments).
- o **9,5 M€ dédiés aux forfaits d'externat.**
- o **7 M€ pour la gestion de la restauration scolaire (hors masse salariale).**

De plus, il est proposé d'inscrire en 2017 au titre des dispositifs à l'attention des collégiens :

- o **3 M€ pour les actions éducatives ouvertes à tous les collégiens**, tels le SIEL (Soutien aux Initiatives Educatives Locales), les voyages d'études, les classes créatives, le Pass Hauts-de-Seine et le soutien aux Forums des métiers locaux.
Concernant le Pass Hauts-de-Seine, conformément aux orientations fixées par le groupe de travail constitué au sein de l'Assemblée départementale début 2016, ce dispositif évolue vers la mise en place d'une carte collégien multiservices qui fédèrera l'offre éducative de la collectivité envers les collégiens. Dans la continuité du Pass92, cette carte comportera deux porte-monnaie électroniques fléchés, au choix de la famille, sur des activités sportives ou culturelles. Le dispositif intégrera, en lien avec le programme Environnement Numérique de Travail (ENT), de nouveaux services en ligne pour les collégiens (soutien scolaire en ligne, ...).
- o **1 M€ pour les dispositifs départementaux à destination des élèves en difficulté scolaire** tels P.R.E.M.I.S. (Plan pour la Réussite Scolaire et une Meilleure Insertion Scolaire), les ateliers pédagogiques, les études encadrées.
- o **0,3 M€ pour le soutien aux enfants et adolescents hospitalisés et l'accompagnement des élèves handicapés.**

2. Une politique sportive ouverte à tous

Le Département offre des infrastructures sportives de qualité aux Alto-séquanais, notamment le Domaine départemental du Haras de Jardy, le stade départemental Yves-du-Manoir, avec plus de 7 000 usagers par semaine, ou encore la fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine.

Suite à la dissolution en 2016 du Syndicat Interdépartemental de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des Parcs des Sports de Puteaux et d'Antony, le Département est devenu propriétaire du site de la Grenouillère à Antony, comprenant le Parc départemental des Sports et la Piscine départementale de la Grenouillère.

Le Département s'est fixé pour objectifs d'adapter, de moderniser et de diversifier en permanence les offres d'équipements sportifs et de loisirs proposées sur son territoire. Le Département a décidé de redynamiser le Parc départemental de la Grenouillère en y construisant un nouvel équipement aquatique, tandis qu'un projet de construction et de rénovation de nouveaux équipements sportifs dont des terrains de sports collectifs est d'ores et déjà entamé et sera poursuivi.

L'engagement du Département en faveur du sport ouvert à tous, notamment aux jeunes, qu'il s'agisse des collégiens, des jeunes en situation de handicap, ou de ceux qui ne partent pas en vacances, sera maintenu en 2017. L'effort est porté en particulier sur le sport scolaire et le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

Dans le contexte actuel qui impose une maîtrise des dépenses, le soutien aux associations sportives locales sera néanmoins poursuivi dans le cadre de la politique de contractualisation avec les communes.

Le soutien au sport de haut niveau, marqueur de l'identité de notre Département et porteur de valeurs positives, sera également maintenu.

Ainsi, le Département prévoit de consacrer un budget de 13 M€ en 2017 au domaine sportif afin de poursuivre son engagement dans une politique du sport ouvert à tous.

Ce budget sera réparti de la manière suivante :

- o **5 M€ pour les infrastructures sportives** afin de permettre aux Alto-séquanais d'accéder à des équipements de qualité dont :
 - 2 M€ pour le Syndicat mixte de l'Île-de-Monsieur. Afin d'achever l'aménagement du parc nautique de l'Île-de-Monsieur, dans son secteur Nord notamment, le Syndicat Mixte de l'Île-de-Monsieur a lancé en 2015 une étude d'opportunité pour la réalisation d'un centre aquatique sur ce site. En 2016, le Syndicat mixte de l'Île-de-Monsieur a approuvé le projet de programme et le lancement d'un concours restreint d'architecture dont le lauréat devrait être désigné en 2017.
 - 3 M€ pour la gestion des équipements sportifs départementaux.
- o **6 M€ en soutien aux Comités sportifs départementaux**, aux centres de formation sportive, au sport de haut niveau, dont le Racing 92 et le Nanterre 92, et aux manifestations sportives d'envergure départementale.
- o **2,5 M€ à destination des actions en faveur des jeunes**, valides ou en situation de handicap, pour la pratique sportive scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dont près de 1,5 M€ pour le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

3. Une politique culturelle accessible pour tous

Depuis de nombreuses années, la culture est l'une des priorités du Département des Hauts-de-Seine. Dans un contexte sociétal en tension et parce qu'elle investit sur les individus, la culture s'avère plus que jamais l'un des fondements du maintien de la cohésion sociale.

La poursuite de ces objectifs se traduit, dans un cadre budgétaire maîtrisé, par le soutien aux propositions de qualité portées par le Département et par ses partenaires sur le territoire, ainsi que par des actions d'éducation artistique et culturelle visant à rendre la culture accessible à tous les publics.

Les interventions directes du Département en matière culturelle sont principalement de deux types :

- o **la proposition d'événements (2 M€)** dont en particulier le festival Chorus qui devrait voir son format renouvelé avec l'ouverture de la Seine Musicale et la Défense Jazz festival, pour la 40ème édition en 2017 ;
- o **l'activité et la programmation des équipements départementaux (1 M€)**, qu'il s'agisse des trois musées (Musée départemental Albert-Kahn, Musée du domaine départemental de Sceaux et Domaine départemental de la Vallée aux Loups – Maison de Chateaubriand) ou de la Direction des archives départementales.

Second volet de l'intervention départementale, le soutien aux acteurs culturels est désormais ciblé sur les équipements dits « structurants » du territoire. Ce processus de rationalisation de la dépense, engagé en 2015 et finalisé en 2017, permet de rendre plus lisible l'action départementale (**6 M€**, hors Seine Musicale).

Mais l'année 2017 sera surtout marquée par l'ouverture de la Seine Musicale. Cet équipement musical de très haut niveau rassemblera pour la première fois en Europe une programmation de toutes les musiques et de multiples pratiques. Afin de contribuer pleinement au rayonnement de ce grand équipement, le Département soutient les deux ensembles en résidence, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et l'orchestre Insula Orchestra pour près de **5 M€** en 2017.

L'ensemble de ces actions participent au maillage territorial autour de l'axe structurant qu'est la Vallée de la Culture. Elles contribuent pleinement au rayonnement du territoire et à son attractivité au cœur de la région parisienne.

D. Le développement économique et solidaire

1. Le soutien au développement économique du territoire

Pendant de nombreuses années, le Département a été un acteur à la fois volontariste et de premier plan dans sa contribution au développement économique et à la création d'emplois dans les Hauts-de-Seine.

Or, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, dispose que désormais « le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises »⁵. Cette disposition, applicable au 1^{er} janvier 2016, a donc impacté plusieurs dispositifs départementaux. Ainsi, pour des raisons juridiques, les conventions qui lient à ce jour le Département aux entreprises bénéficiaires du programme Team Export vont être honorées jusqu'à leur extinction (150 k€ inscrits), le programme en lui-même n'intégrant plus de nouvelles entreprises depuis la promulgation de la loi.

Dans cette même logique, les conventions d'aide financière pour soutenir les associations Hauts-de-Seine initiatives et Réseau Entreprendre 92, que la loi NOTRe avait permis de maintenir jusqu'à fin 2016, ne seront pas renouvelées en 2017.

A la suite de la tenue de la Conférence Territoriale Régionale sur le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation), le Département a initié un travail de rapprochement avec la Région afin que cette dernière reprenne certains dispositifs auparavant conduits par les Hauts-de-Seine ou encore que des conventions de partenariat soient mises en place, en particulier pour les actions conduites avec les consulaires.

En 2017, la promotion de l'attractivité et des atouts des Hauts-de-Seine reste une priorité au travers de :

- o la contribution à la gestion, la mise en valeur et l'animation du quartier d'affaires de La Défense, par le biais de la participation départementale au budget de DEFECTO (près de 10 M€⁶) : cette contribution constitue une dépense obligatoire ;
- o la conception de nouveaux outils de promotion du territoire (maquette numérique) ainsi que l'acquisition de données économiques et immobilières (0,2 M€) ;

⁵ Article 3.

⁶ Soit 7 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement.

- o la participation aux deux principaux salons de l'immobilier d'entreprises en France, le MIPIM et le SIMI (0,5 M€). Ces salons sont une vitrine pour le Département, ils permettent de mettre en avant les grands projets d'investissements portés par la collectivité (grands équipements sportifs et culturels, développement des transports...). Ces salons seront également l'occasion d'afficher le rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, puisque pour la première fois les deux Départements seront réunis sur un espace d'exposition commun ;
- o la participation à des campagnes de promotion spécifiques type « Brexit ».

La promotion des Hauts-de-Seine se fera également via la nouvelle stratégie de développement touristique, que le Département mettra en œuvre de concert avec les Yvelines. En 2016, le Comité départemental du tourisme a été dissous, son personnel étant appelé à rejoindre celui du Département au 1^{er} janvier 2017. Créateur de richesses et d'emplois non délocalisables, le tourisme a toute sa place dans les Hauts-de-Seine, notamment le tourisme d'affaires et le tourisme fluvestre. Pour 2017, dans le cadre de l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 1 M€ sur 3 ans, un budget de 200 k€ lui sera consacré, en sus de la subvention de 50 k€ versée comme chaque année à l'Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative des Hauts-de-Seine.

2. La poursuite du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'Économie collaborative

Depuis 2011, le Département des Hauts-de-Seine a soutenu 68 projets lauréats de son appel à candidatures d'Economie Sociale et Solidaire. La politique départementale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire a généré 1 462 emplois directs et indirects, dont 657 créés pour les bénéficiaires Alto-séquanais du Revenu de Solidarité Active (RSA) grâce aux clauses sociales dans les marchés publics du Conseil départemental.

La loi NOTRe rendant désormais impossible l'octroi de subventions directes à tout type d'entreprise (entreprises sociales incluses), l'appel à projets a été suspendu.

Le Département souhaite cependant demeurer une partie prenante importante de ce secteur au niveau local, notamment en termes d'expérimentations à conduire et de conseils à apporter aux collectivités locales désireuses de développer l'économie collaborative sur leur territoire.

Il entend valoriser l'expertise qu'il a acquise dans le secteur, sensibiliser les collectivités locales à la mise en place d'actions territorialisées et leur apporter un soutien méthodologique. En 2017, il poursuivra cette dynamique, notamment en accompagnant les communes dans la mise en place de clauses sociales dans leurs marchés publics.

Enfin, le Département s'est également rapproché de la Région afin d'étudier la possibilité de conventionner avec cette dernière dans ce secteur particulier, la loi NOTRe offrant cette possibilité.

Les actions dans le domaine de la coopération internationale

Dans le domaine de la coopération internationale, il est prévu en 2017 de poursuivre les engagements en Arménie, au Cambodge et en Haïti, et d'établir les premières actions au Bénin. En raison des mauvaises conditions de sécurité au Mali, l'intervention départementale est toujours suspendue. Il est ainsi proposé d'inscrire 1,8 M€⁷ de crédits de paiement pour l'exercice 2017 et d'augmenter l'enveloppe budgétaire pluriannuelle à 8 M€⁸ concernant les programmes de 2017 à 2020.

a. ARMENIE

Poursuite du programme de développement agropastoral et social dans la région du Tavouch, région frontalière. Depuis janvier 2009, le Département appuie à hauteur de 4 M€ un programme destiné à réduire l'émigration des jeunes arméniens.

Les investissements réalisés ont permis de soutenir la production agricole, à travers la construction et la réhabilitation d'environ 25 km de canaux d'irrigation et la fourniture de plants, semences et de matériel performant, et de créer une filière de produits laitiers de qualité.

En 2017, l'objectif sera de poursuivre la rentabilisation de la filière laitière, ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires dans une perspective d'autonomisation.

b. CAMBODGE

Dans le cadre du programme d'appui aux petits agriculteurs familiaux de la Province de Siem Reap, 3 M€ ont été consacrés à des actions qui ont permis d'accompagner les agriculteurs pour diversifier et améliorer leur productivité en termes de maraîchage, riz et petit élevage, et améliorer la commercialisation de leur production.

Pour l'année 2017, les orientations seront poursuivies et permettront :

- d'intensifier la diversification et l'amélioration de la productivité en termes de maraîchage, riz et petit élevage en s'appuyant sur l'agro-écologie auprès d'un plus grand nombre de bénéficiaires ;
- de travailler avec les autorités pour faciliter l'accès des producteurs locaux à un marché local dédié aux produits locaux.

Une délégation départementale se rendra au Cambodge en février 2017 afin de constater les évolutions des activités réalisées depuis 2013 (dernier déplacement d'élus) et de renouveler la convention de coopération avec la province de Siem Reap.

c. HAÏTI

Le Département appuie depuis octobre 2008 le développement agricole haïtien à hauteur de plus de 3 M€, dont + 1 M€ pour le soutien à la filière cacao, programme sur lequel le Département a ciblé son action depuis 2013.

L'appui départemental en 2017 devrait permettre de poursuivre les activités initiées au Nord (consolidation des techniques de fermentation auprès des producteurs, renforcement de la rentabilité des parcelles, appui à la gestion des coopératives).

⁷ Soit 1,2 M€ en fonctionnement et 0,64 M€ en investissement.

⁸ Soit une autorisation d'engagement de 6 M€ et une autorisation de programme de 2 M€.

Il est également prévu de commencer à travailler sur la seconde zone de production de cacao, en Grande Anse selon les dégâts de l'ouragan (en cours d'estimation).

d. BENIN

Le bureau d'experts Tero a conduit une étude visant à identifier un secteur porteur pour le développement du Bénin, sur lequel le Département pourrait utilement se positionner. Les recommandations de l'étude conduisent à privilégier une intervention dans le territoire du Zou, au sud du pays, centrée sur des filières peu soutenues et à fort potentiel de développement (maraîchage, petit élevage, agro-foresterie, soja).

En 2017 sera mise en œuvre une première phase test, en partenariat avec l'intercommunalité du Zou.

e. La sensibilisation des Alto-séquanais à la solidarité internationale

Le Département valorise, par le biais de son dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, l'engagement de jeunes Alto-séquanais (18-30 ans) en faveur de projets d'aide au développement et de solidarité internationale. Depuis 2009, ce dispositif a permis au Département de financer 296 projets de solidarité internationale à hauteur de près de 862 k€ et 1 295 jeunes ont été accompagnés dans leurs initiatives.

Par ailleurs, il importe que le Conseil départemental adhère à Cités Unies France, dans la mesure où le Département y assure la présidence du groupe-pays Arménie. Toutefois, Cités Unies France envisage de fusionner avec l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) et ainsi proposer aux collectivités territoriales une structure unique, référente sur les questions européennes et internationales.

Enfin, il est envisagé de solliciter des cofinancements pour assurer la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre des coopérations décentralisées.

E. Les actions dans le domaine de la politique de la ville et du logement

1. La politique de la ville

Le Département poursuit son intervention en faveur des quartiers prioritaires relevant de la politique la ville, dont l'objet est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. L'intervention départementale s'articule autour de deux axes prioritaires, à savoir l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative. 2 M€ sont ainsi prévus pour l'exercice 2017.

2. Le Prêt-Logement Hauts-de-Seine

En raison de la fin du dispositif « Prêt-Logement Hauts-de-Seine », le Département n'accorde plus aujourd'hui de nouvelles aides. Il poursuit néanmoins le versement des bonifications pour les prêts en cours. 1 M€ ont été inscrits pour l'année 2017 (contre 2 M€ en 2016).

3. La poursuite de la démarche de contractualisation avec les communes

Par délibération du 16 décembre 2011, notre Assemblée a fixé les modalités de mise en œuvre des contrats de développement Département-Villes.

Ce dispositif a pour objet de réunir dans un même document contractuel les différentes subventions départementales destinées aux communes en fonctionnement et en investissement. Les objectifs de ce partenariat sont notamment d'améliorer la lisibilité des actions et des projets soutenus par le Département et la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Les principales actions subventionnées en fonctionnement portent sur la petite enfance, le sport, la culture et la coordination gérontologique.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, l'intégralité des communes du Département est couverte par un contrat de développement Département-Ville ou est en passe de l'être⁹.

Parmi ces contrats de développement, trois arrivent à leur terme le 31 décembre 2016 et seront renouvelés en 2017. Il s'agit des communes de Bourg-la-Reine, Levallois-Perret et Suresnes.

Pour 2017, le Département poursuit le déploiement de cette démarche de contractualisation qui permet de soutenir à la fois des actions fortes de fonctionnement et des projets structurants en investissement. Des avenants aux contrats initiaux et de nouveaux contrats sont susceptibles d'être conclus.

Je vous propose de maintenir les autorisations d'engagement des contrats de développement de 2^{ème} génération à hauteur de 78 M€. Cette enveloppe comprend les engagements des contrats déjà signés, des contrats restant à conclure avec les communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif ainsi que des contrats en cours de renouvellement.

Les crédits de paiement proposés pour l'année 2017 s'élèvent au total à **21 M€** en vue de procéder aux versements prévus en fonctionnement.

⁹ **Communes dont le contrat est en cours d'exécution** : Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy-la-Garenne, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson et Ville d'Avray

Communes dont le contrat est en cours de renouvellement : Antony, Colombes, la Garenne-Colombes, Saint-Cloud, Sceaux

Commune dont le contrat est en préparation : Garches, Montrouge, Villeneuve-la-Garenne

F. Les actions dans le domaine des transports et de la voirie

1. La participation départementale au STIF

Dans le domaine des transports, le budget est marqué par notre contribution au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Pour 2017, une évolution de + 1 % est prévue par rapport à la participation versée en 2016, ce qui porte son montant prévisionnel à **98 M€**.

2. L'entretien de la voirie

Le projet de budget primitif 2017 prévu pour l'entretien de la voirie s'élève à **8,7 M€**, en diminution de 2,6 %, réparti en 6,3 M€ pour le Département des Hauts-de-Seine et 2,4 M€ inscrits à ce stade pour l'EPI 78/92 dans le cadre de la mutualisation de l'entretien et de l'exploitation de voirie. Cette répartition sera revue lors du vote du budget supplémentaire, afin de tenir compte de l'avancement des transferts de marchés.

La baisse du montant global affecté à la voirie s'explique par une meilleure articulation entre les dépenses réalisées en investissement et en fonctionnement, d'une part, et par la baisse attendue de la participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières, d'autre part.

Ces montants sont principalement alloués à l'entretien du patrimoine départemental (éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, ouvrages d'art, marquage au sol, enrobés de chaussées), ainsi qu'à la viabilité hivernale.

G. Une gestion responsable des ressources naturelles : entretenir le patrimoine paysager

L'entretien du patrimoine paysager du Département, représentant près de **13 M€**, s'inscrit dans une logique de gestion soucieuse de répondre aux attentes du public en lui offrant un niveau de service adéquat.

Dans le cadre de la labellisation « Espace Végétal Ecologique », la définition des besoins est encadrée par des plans de gestion, qui prévoient à la fois la valorisation des atouts écologiques des différents sites et la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Les économies réalisées par rapport au BP 2016 sont de l'ordre de 0,2 M€. Elles résultent principalement d'une revue en profondeur des besoins.

Par ailleurs, le produit de la taxe locale d'aménagement financera les dépenses d'entretien des sites « Espaces Naturels Sensibles » à hauteur de 9 M€, soit plus des deux tiers du budget de fonctionnement.

H. Une masse salariale maîtrisée

Le budget primitif 2017 proposé pour les dépenses de personnel s'élève à **298 M€¹⁰**, en baisse de 0,5 % (- 1,6 M€) par rapport au BP 16, au regard de l'exécution pour 2016. Il démontre ainsi la maîtrise de la masse salariale dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par le poids des mesures nouvelles issues de dispositions gouvernementales.

Ce budget permet de prendre en charge notamment les mesures suivantes :

- o **la valeur du point d'indice majoré revalorisée de + 1,2 %** en deux temps, + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017. Le surcoût pour le Département est estimé en année pleine à 2,5 M€ sur le budget départemental (0,6 M€ au titre de 2016, 1,8 M€ en 2017 et 0,1 M€ en 2018) ;
- o **la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR)** qui prévoit un ensemble de mesures, mises en œuvre progressivement de 2016 à 2020, visant pour tous les cadres d'emplois :
 - à modifier les grilles d'échelonnement indiciaire et les durées d'avancement d'échelon pour tendre vers un cadencement unique ;
 - à organiser le transfert d'un montant plafonné de primes vers le traitement indiciaire brut ;
- o **les hausses de cotisations sociales en part patronale**. L'année 2017 sera, selon la réglementation en vigueur, la dernière année de revalorisation des taux de cotisation retraite (CNRACL et IRCANTEC) et vieillesse ;
- o l'année 2017 marquera également **la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, découlant du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, qui engendrera, à ce stade des études d'impact, un surcoût à la mise en œuvre d'environ 3 M€.

Parmi les autres dépenses relatives aux ressources humaines, le budget alloué à la formation est proposé à 1 M€, permettant de continuer à assurer les formations obligatoires et les formations d'adaptation au poste de travail (hygiène et sécurité, bureautique, marchés publics, management), tout en renforçant l'offre de formation à destination des managers dans le cadre du projet managérial Vision'ère.

I. Les autres secteurs

1. Le réseau Très Haut Débit (THD)

Lors du vote de la décision modificative n°1 de 2016, le Département avait supprimé les crédits affectés à la participation exceptionnelle au budget annexe THD. De la même façon, aucun crédit n'est prévu à ce titre au BP 2017. En revanche, à titre prudentiel, 1,8 M€ sont prévus afin de prendre en charge les éventuelles dépenses issues de la clôture du budget annexe dans le cadre d'une cession susceptible d'intervenir courant 2017.

10 Montant total du chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

2. Les bâtiments

Le projet de BP 2017 pour le fonctionnement des bâtiments départementaux soumis à votre vote est de 25,5 M€.

Il intègre la reprise en gestion par le Département des contrats de fourniture de fluides (P1) des collèges (près de 8 M€), jusqu'alors inclus dans la dotation de fonctionnement versée aux collèges. L'objectif de cette démarche est de réaliser des économies de fonctionnement par une gestion centralisée des contrats.

Par ailleurs, une expérimentation sera conduite avec quelques collèges afin d'étudier les modalités de reprise en gestion par le Département des contrats d'exploitation des installations (P2). En accompagnement des investissements sur la performance énergétique des collèges, cette reprise permettra un pilotage plus fin des installations et devrait porter progressivement ses fruits dans les prochaines années. En améliorant la performance du bâti et en optimisant la gestion des contrats, le Département vise à offrir un meilleur confort dans les collèges à un moindre coût. Le budget 2017 prévu à cet effet est de 0,3 M€ pour l'expérimentation, avant un déploiement progressif.

En 2017, le Département consacrera 7,6 M€ aux travaux d'entretien et de maintenance courante des bâtiments, contre 8,2 M€ en 2016. Ces économies sont le fruit des efforts de rationalisation et d'optimisation du fonctionnement de nos bâtiments, ainsi que de la concrétisation de dépenses d'investissement pour l'amélioration de l'état du patrimoine bâti. Il en va de même pour les économies des dépenses de fluides des bâtiments hors scolaires, avec un budget 2017 projeté à 5,1 M€ contre 5,6 M€ en 2016.

3. La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

Près de 40 M€ sont consacrés aux participations du Département des Hauts-de-Seine au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et aux services communs de la Préfecture de police de Paris, soit une hausse de 2,7 %, par rapport au BP 2016. Le montant de la participation du Département aux charges de fonctionnement de la Brigade sera impacté en 2017 par plusieurs mesures salariales réglementaires et le financement du projet de plate-forme unifiée de traitement des appels d'urgence de l'agglomération parisienne (112, 18 et 17), mené par la Préfecture de police.

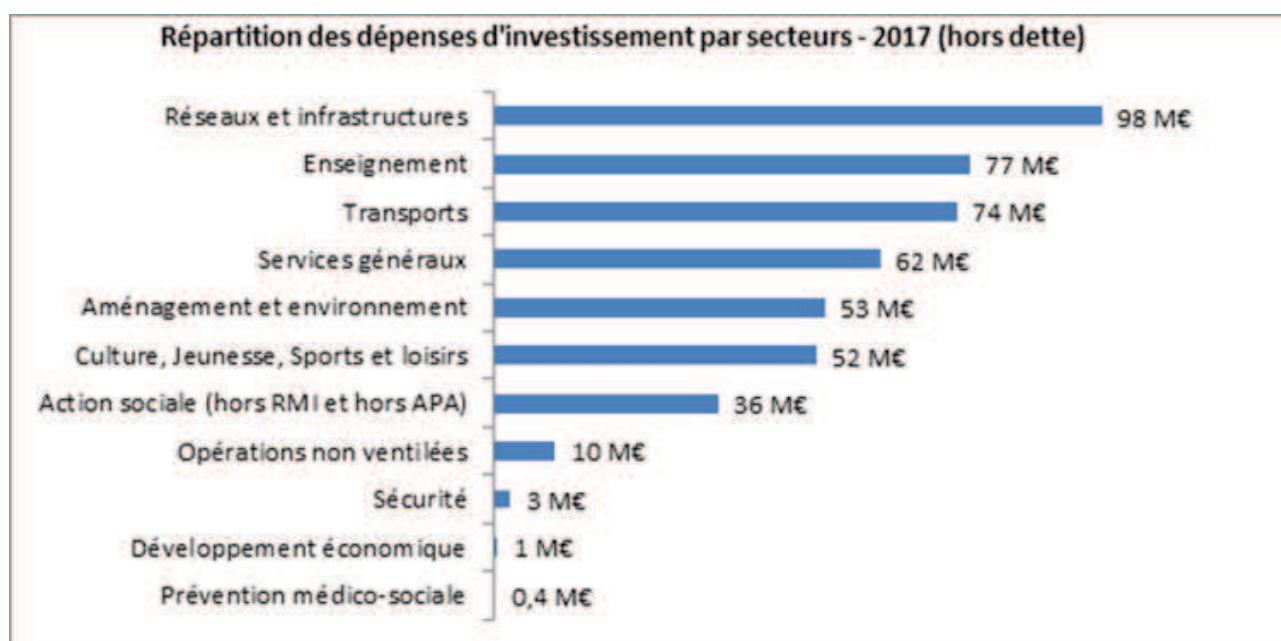
Des crédits à hauteur de 1,6 M€ sont prévus pour l'aide aux victimes, dont les dispositifs Assistance Victimes Hauts-de-Seine et Femmes Victimes de Violence, ainsi que près de 1 M€ pour le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance et de la radicalisation menées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

III. LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

A contre-courant de ce que nous pouvons observer au plan national, le Département maintient un haut niveau d'investissement avec **466 M€** prévus pour 2017. Depuis 2009, ce sont ainsi plus de 3 Md€ qui ont été investis par le Département sur son territoire.

Notre politique d'investissement vise avant tout à créer un cadre favorable au développement de notre territoire sur le long terme. Elle demeure ainsi centrée autour de cinq priorités, destinées à répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique des Hauts-de-Seine et à permettre le déploiement des projets structurants :

- répondre aux besoins de mobilité croissante de nos concitoyens,
- soutenir la création de logements et les actions en faveur de la rénovation urbaine,
- développer une gestion dynamique du patrimoine immobilier,
- poursuivre la politique de contractualisation avec les communes,
- préserver nos ressources et nos espaces naturels sur l'ensemble du territoire.



A. Des équipements adaptés aux besoins de mobilité croissante des populations

1. Les infrastructures de transports

Le budget prévisionnel 2017 en matière de transports est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, passant de 36 M€ à **74 M€**.

En matière d'aménagement de lignes de tramways, l'année 2017 sera marquée par l'engagement des travaux relatifs au prolongement du T1 à Asnières-sur-Seine, la poursuite des études et des procédures administratives relatives à la création du T10 entre Antony et Clamart, ainsi que le démarrage des travaux préparatoires, et l'engagement des études préliminaires relatives au prolongement du T1 à Nanterre et à Rueil. Près de 37 M€ de crédits de paiement sont prévus à cet effet.

Le Département participe également, de façon très importante, voire décisive, à des opérations dont il n'assure pas la maîtrise d'ouvrage, pour l'essentiel en 2017 aux prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux et 14 à Saint-Ouen, et au prolongement du RER E vers l'Ouest (EOLE). Plus de 37 M€ de crédits de paiements sont inscrits à cet effet, conformément aux prévisions des maîtres d'ouvrage (RATP et SNCF).

Par ailleurs, le Département met tout en œuvre pour faciliter la réalisation des chantiers du réseau de métro automatique du Grand Paris Express, notamment en pilotant 8 des 15 comités de pôles organisés autour des futures gares, et en coordonnant les réflexions à mener pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation automobile et les déplacements des habitants et des salariés.

2. Les infrastructures routières

Le budget d'investissement de la voirie pour 2017 a été établi en tenant compte de deux principaux objectifs : d'une part, poursuivre notre politique de grands projets de transformation de l'espace public, d'autre part, maintenir un haut niveau de qualité de gestion du patrimoine départemental dans un contexte réglementaire tendant à se durcir (nouvelles obligations relatives à l'amiante ou encore aux ouvrages d'art).

Avec un budget de **78,5 M€** en 2017 (contre 68,3 M€ en 2016 et 67,7 M€ en 2015), le Département renforce considérablement (+ 15 %) son effort en faveur de la requalification routière, de la sécurisation des routes et du maintien du patrimoine (éclairage public, infrastructures routières et ouvrages d'art). Dans le cadre de la mutualisation de l'entretien et de l'exploitation de la voirie, le Département pourra déléguer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations à l'EPI 78/92.

La poursuite des projets structurants se confirme :

- o 11 M€ pour la poursuite de la requalification de la RD 920 sud ;
- o 5 M€ pour le demi-diffuseur sur l'A86 au Plessis-Robinson ;
- o 3 M€ pour les travaux et les acquisitions sur la RD 7 dans le secteur Vallée Rive Gauche ;
- o 3 M€ sur l'échangeur A86/A14 bretelle B5 (participation à une opération Etat) ;
- o 2 M€ sur la RD1 Clichy ;
- o Près de 2 M€ pour la mise en accessibilité des voies départementales dans le cadre d'une programmation de travaux de 10 M€ sur la période 2014-2017.

Les crédits pour les autres infrastructures routières s'élèvent, comme en 2016, à 10 M€ afin de maintenir le patrimoine routier départemental dans un niveau de qualité satisfaisant et de permettre le traitement des enrobés amiantés. Cet investissement s'inscrit dans un programme de 50 M€ sur 4 ans lancé en 2015.

Après avoir été validés dans le cadre des modifications intervenues sur le réseau des villes gestionnaires, 5 M€ seront destinés à l'éclairage public.

4 M€ sont consacrés au renouvellement des ouvrages d'art, au nombre de 477.

Il est également prévu de consacrer 2,5 M€ à la sécurité routière, avec en perspective un nouveau programme à lancer pour les années à venir jusqu'en 2020. Ces missions intégreront progressivement l'EPI 78/92 dans le cadre de la mutualisation de l'entretien et de l'exploitation de la voirie.

8 M€ sont prévus pour le versement des subventions aux communes dans le cadre des municipalisations de voies.

A l'occasion du vote du BP 2017, les autorisations de programme (AP) suivantes sont inscrites :

- o AP de 20 M€ pour l'opération de requalification de la RD908 (bd Verdun) à Courbevoie ;
- o AP de 4 M€ pour l'opération de requalification de la RD 986 (Agent Sarre) à Bois-Colombes et Colombes ;
- o AP de 3 M€ pour la requalification du parking Lagravère Colombes ;
- o AP de 1 M€ pour l'opération de requalification de la RD907 (rue Dailly) à Saint-Cloud.

B. L'habitat et la rénovation urbaine : une priorité forte du Département

Malgré le retrait de la délégation des aides à la pierre intervenu en 2013 et bien qu'il s'agisse d'une compétence facultative, le Département poursuit la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de logement et de rénovation urbaine.

L'inscription de crédits de paiement à hauteur de **35 M€** est proposée à ce titre en 2017 dont 26 M€ en matière de logement social (volet habitat rénovation urbaine compris) et 9 M€ en matière de rénovation urbaine (volet aménagement et équipement).

1. Le logement social

L'intervention du Département en matière de développement du parc de logement social repose sur une stratégie propre approuvée par notre Assemblée lors de sa réunion du 20 décembre 2013¹¹. Face à un parc de logement social réparti de manière hétérogène dans les Hauts-de-Seine, il a été choisi de faire reposer l'intervention du Département sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En 2017, le Département va poursuivre sa politique du logement mise au service de l'équilibre sociologique des territoires en aidant en priorité la création de logements sociaux surtout ceux soumis à des obligations de rattrapage en application de la loi SRU. Compte tenu des coûts fonciers, la contribution du Département est en effet souvent une condition indispensable pour assurer l'équilibre financier des opérations de logement social sur ces territoires.

En ce qui concerne le logement social étudiant, la politique départementale s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013 notamment entre l'Etat et le Département. Cet accord prévoit la création de 4 200 logements sociaux pour étudiants sur la période 2013-2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, un total de 3 811 logements sociaux pour étudiants est d'ores déjà livré, décidé (en cours de travaux ou lancement des travaux à court terme), en cours de montage ou envisagé sur un secteur repéré.

11 Rapport n°13.192.

Au regard de l'avancement des programmes et des projets connus, l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 9 M€ est proposée en faveur de la création et de la réhabilitation de logements sociaux et étudiants.

a. Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat pour l'amélioration de son parc de logement social

Dans le cadre du partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat dont le Conseil départemental est la collectivité de rattachement, le soutien financier représentera 10 M€ de crédits de paiement en 2017. Ces crédits de paiement visent à poursuivre l'amélioration du patrimoine de l'Office départemental qui représente 37 670 logements ou équivalents répartis dans 33 communes des Hauts-de-Seine.

b. La délégation des aides à la pierre relative au parc public et au parc privé de logements

Afin de poursuivre la prise en charge du paiement des opérations financées au cours de la délégation des aides à la pierre et conformément à la convention de clôture signée le 19 juillet 2013, il est proposé d'inscrire 2,4 M€ en 2017 dont 0,4 M€ au titre des crédits délégués de l'ANAH pour le parc privé et 2 M€ au titre de ceux délégués par l'Etat pour le parc social.

c. L'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées

Il est proposé d'inscrire 0,25 M€ pour les aides à l'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées.

d. L'habitat privé

Il est également proposé 2 M€ pour les interventions départementales en faveur de l'habitat privé. Ces aides permettent d'accompagner les ménages modestes et intermédiaires qui doivent réaliser des travaux.

2. L'intervention départementale en faveur de la rénovation urbaine

Le montant total de l'engagement du Département en matière de rénovation urbaine sur la période 2004-2021 s'élèvera à **290 M€**.

Au titre de l'année 2017, l'intervention départementale nécessite l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 11,4 M€, dont 2,7 M€ au titre du logement social et 8,7 M€ au titre des aménagements et des équipements publics. Le montant de 2,7 M€ vient s'ajouter aux dépenses dans le domaine du logement social d'un montant de 23,7 M€. Ils ont pour objet de poursuivre la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine en fonction de son avancement physique et des engagements du Département, permettant ainsi d'œuvrer à la résidentialisation, à la construction de logements sociaux et à des réhabilitations de logements, ainsi qu'à la démolition de logements sociaux.

La majorité des opérations relatives au premier programme de rénovation urbaine est désormais livrée, notamment celles sous maîtrise d'ouvrage communale. Cependant, 31 opérations sont encore en cours de réalisation et 8 restent à lancer pour la finalisation du programme à l'échelle départementale.

En ce qui concerne les aménagements urbains et les équipements publics, 9 M€ de crédits ont été inscrits : 4 M€ pour les aménagements urbains et 5 M€ pour les équipements publics et commerciaux, opérations principalement sous maîtrise d'ouvrage communale.

C. Les contrats de développement Département-Villes

La démarche de contractualisation avec les communes se traduit en matière d'investissement par un soutien financier apporté aux projets d'équipement et d'aménagement communaux. Les projets soutenus portent par exemple sur la construction et la rénovation d'écoles et de gymnases, la réhabilitation de bâtiments historiques ou encore sur des opérations d'aménagement urbain.

Il est proposé de maintenir les autorisations de programme des contrats de développement de 2^{ème} génération à hauteur de 136 M€. Cette enveloppe comprend les engagements des contrats déjà signés, des contrats restant à conclure avec les communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif ainsi que des contrats en cours de renouvellement.

Les crédits de paiement proposés en investissement pour l'exercice 2017 s'élèvent à **15 M€**, dont 11 M€ au titre des contrats de 2^{ème} génération.

D. Une gestion dynamique du patrimoine immobilier

1. Les infrastructures scolaires

Le budget 2017 au titre des établissements scolaires est résolument axé sur une perspective d'amélioration du cadre de vie scolaire afin de donner aux collégiens les meilleures chances de réussite. Il témoigne en outre d'une volonté forte de perfectionner nos bâtiments dans le but de préserver les ressources énergétiques et de réduire les coûts de fonctionnement.

C'est au total une enveloppe de **57 M€** qui va être déployée en 2017 sur le patrimoine scolaire départemental.

Cette enveloppe permettra notamment de financer les programmes de travaux ambitieux commencés au cours des exercices ultérieurs ainsi que les études pour les projets à venir.

Pour 2017, les principaux chantiers en cours qui impacteront le budget départemental sont :

- o la reconstruction du collège et du gymnase Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison avec l'installation d'un collège provisoire, pour un montant de 11 M€ (AP : 34,6 M) ;
- o la construction du gymnase du collège Paul Eluard à Châtillon (8 M€) ;
- o la restructuration et l'extension du collège la Fontaine du Roy à Ville-d'Avray pour un montant de 5 M€ (AP : 15,8 M€).

Concernant les principaux projets en phase d'études en 2017, seront concernés les collèges suivants :

- o la Paix à Issy-les-Moulineaux ;
- o Anne Frank à Antony ;
- o Alfred de Vigny à Courbevoie ;
- o Henri Wallon à Malakoff ;
- o Voltaire à Asnières ;
- o Pierre Brossolette à Châtenay-Malabry.

Par ailleurs, 4 M€ seront consacrés en 2017 à l'optimisation de l'efficacité énergétique des collèges et au déploiement d'une solution de supervision centralisée des fluides.

2. Les autres infrastructures départementales

Afin de remplir au mieux ses missions de service public, le Département va poursuivre en 2017 sa politique de travaux visant à améliorer et à perfectionner le patrimoine abritant ses services. L'objectif étant d'accueillir les usagers dans des locaux fonctionnels et adaptés à leurs besoins, tout en préservant nos ressources financières et énergétiques.

Ainsi, concernant les bâtiments sociaux, des travaux d'aménagement de nouveaux Pôles sociaux à Châtillon (0,9 M€ en 2017), Bois-Colombes (0,6 M€ en 2017) et Villeneuve-la-Garenne (0,6 M€ en 2017) seront à l'étude ou engagés dès 2017. A l'instar du Pôle social Jules-Verne à Châtenay-Malabry inauguré en 2016, ces nouveaux sites, qui réuniront sur une même implantation l'ensemble des services sociaux départementaux, permettront d'établir une relation de proximité efficace entre les usagers et les agents du service public.

Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité de notre territoire, le Département mènera en 2017 une action très significative et ambitieuse dans le développement et l'amélioration de son patrimoine culturel et sportif, et dans les parcs départementaux.

Cette ambition se manifestera par :

- o la poursuite de l'opération de construction et de la restructuration d'Albert-Kahn, Musée et Jardin, projet phare de la Vallée de la Culture, qui devrait s'achever fin 2017 pour une ouverture au 1er janvier 2018 (20 M€ de CP) ;
- o des études préalables à la construction de nouveaux équipements sportifs à Antony (club house rugby et modernisation des équipements aquatiques de la Grenouillère pour respectivement 0,5 M€ et 0,3 M€ en 2017) ;
- o la mise en valeur du Domaine départemental de Sceaux avec des travaux projetés au Pavillon de Hanovre (0,3 M€ de crédits d'études en 2017) ;
- o la poursuite des travaux de construction de nouveaux équipements dans le parc départemental André Malraux à Nanterre (1,6M€ de CP au titre de la construction de la nouvelle aire de service) ;
- o les études pour la réhabilitation de la Caserne Sully à Saint-Cloud, en vue de l'implantation des Archives départementales (0,15M€ de CP).

La rénovation et la construction immobilières

Le Département met en œuvre une gestion active de son patrimoine immobilier. Les leviers d'une meilleure performance immobilière reposent sur un ensemble d'actions et de mesures destinées à améliorer les conditions d'accueil du public, à promouvoir un cadre de travail adapté et fonctionnel pour les agents du Département et à rationaliser l'usage des biens (rationalisation des implantations, maîtrise des charges de fonctionnement, optimisation des surfaces).

Le Département poursuit ses efforts de modernisation et de rationalisation de son patrimoine immobilier à travers une politique d'acquisition de bâtiments. En proposant des locaux mieux adaptés, l'immobilier est un vecteur d'amélioration du service public départemental et en particulier de l'accueil du public.

Des réflexions et des projets conduits sur le territoire de plusieurs communes pourraient se traduire à la fois par des acquisitions de bâtiments, des sorties de baux locatifs, des cessions et par des aménagements de locaux. C'est le cas notamment avec le schéma à l'étude sur le territoire de Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret, ainsi que sur le territoire de Suresnes. Une réflexion est également en cours sur l'implantation des PMI à Nanterre ou encore sur des regroupements envisageables d'implantations existantes sur les communes de Châtillon et de Montrouge.

Concernant les bâtiments administratifs centraux localisés à Nanterre, l'opération globale engagée depuis 2013 est actuellement en cours de réalisation. La livraison de l'ARENA, nouveau bâtiment dédié aux services départementaux centraux, initialement programmée pour janvier 2017, est désormais prévue pour le dernier trimestre 2017 suite à des difficultés rencontrées sur le chantier. Conformément aux modalités de paiement prévues, **40 M€** de crédits de paiement devraient être mobilisés en 2017.

E. Une gestion durable de la biodiversité et des ressources du territoire

1. Le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales

Les crédits de paiement inscrits pour le BP 2017, hors aménagement des berges, s'élèvent à **13 M€**.

Les principaux postes de dépenses seront les subventions pour la maîtrise des eaux pluviales, les études, la création et la réhabilitation d'ouvrages d'eaux pluviales (12,7 M€), ainsi que la protection des lieux habités contre les inondations engendrées par les crues de la Seine (0,1 M€).

Au titre de la gestion des eaux pluviales pour 2017, le budget départemental prévoit notamment :

- o 7,5 M€ pour la poursuite des travaux du bassin de stockage sous le stade Gabriel Voisin à Issy-les-Moulineaux ;

- o 3,9 M€ pour la réhabilitation des collecteurs d'eau pluviale impactés dans le projet d'aménagement du T10 ;
- o 0,2 M€ pour assurer la dépollution des eaux pluviales d'un tronçon de la RD 985.

2. L'aménagement des berges

Le programme 2017 représente **8 M€** de crédits de paiement, répartis principalement de la manière suivante :

- o 7 M€ afin de poursuivre les travaux sur les berges et les espaces publics de la Vallée rive Gauche, qui reste l'opération majeure d'aménagement des berges. L'achèvement des travaux situés sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Meudon, est programmé courant 2017. Les prestations restantes portent principalement sur la finalisation des voiries et réseaux divers, l'installation de mâts d'éclairage, la plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes couvre-sols, la mise en œuvre des nouvelles passerelles des bateaux revenant stationner le long de la RD 7 et la pose de mobilier urbain ;
- o 0,4 M€ pour les opérations urgentes de sécurisation des berges ;
- o 0,3 M€ sont également prévus pour la poursuite des études sur les berges de Seine.

3. Les aménagements paysagers

Par son action, le Département entend répondre aux objectifs principaux suivants, pour un budget de **10 M€** en 2017.

o **La préservation du patrimoine départemental (5,6 M€)**

Les dépenses sont réparties sur l'ensemble des parcs et des espaces verts des établissements sanitaires et sociaux et des collèges. Elles portent notamment sur la rénovation des allées et des entrées des parcs, le remplacement de clôtures, la régénération des boisements, le remplacement du mobilier vétuste, l'adaptation des stations de pompage et des réseaux d'arrosage ou encore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (mise aux normes).

o **La poursuite de la réalisation de promenades mixtes piétonnes et cyclistes dans le cadre du Schéma départemental des parcours buissonniers et du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) (2 M€)**

La poursuite des travaux de la liaison verte de Bois-Colombes est programmée pour 2017. A Gennevilliers auront lieu des travaux sur la RD 9 dans la continuité de la liaison verte du boulevard Dequevauvilliers, et sur la liaison verte des Louvresses.

o **La valorisation du patrimoine départemental (1 M€)**

Il s'agit d'études et d'aménagements spécifiques dans des opérations de grande importance, telles que les études pour la réfection de perrés du Grand Canal au Domaine de Sceaux et pour la réfection de l'étanchéité et des abords de l'étang du secteur des Hautes-Bornes au parc des Chanteraines, le réaménagement de la plaine de Châtenay au Domaine de Sceaux, le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du Domaine de la Vallée-aux-Loups ou encore les études en vue de la création d'un 21^{ème} parc départemental sur le site du Vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison.

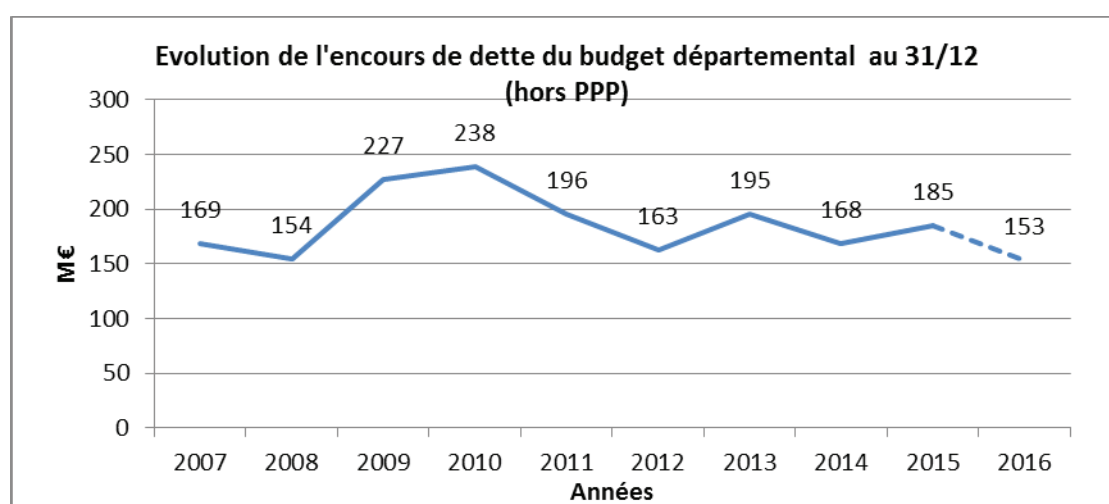
o La régénération des arbres des routes départementales (1 M€)

Les travaux porteront sur le remplacement complet de certains alignements, le remplacement ponctuel d'arbres déperissants sur les voies départementales, la mise à jour des états phytosanitaires permettant la connaissance du patrimoine et une programmation rationnelle des opérations de régénération.

IV. L'EQUILIBRE DU BUDGET 2017

A. La gestion de la dette

L'encours de dette directe du budget départemental s'élèvera à **153 M€** au 1^{er} janvier 2017, soit un désendettement de 32 M€ (- 17 %) par rapport au 1^{er} janvier 2016. La dette est ainsi comparable à son niveau atteint au 31 décembre 2008, il y a huit ans..



Ainsi, le Département des Hauts-de-Seine confirme sa place de département le moins endetté d'Ile-de-France, alors qu'en parallèle, il est celui qui investit le plus :

Stock de dette - CA 2015 (benchmark réalisé par le Département du Nord)	
Département	En €/hab
Val-d'Oise	851
Seine-Saint-Denis	789
Essonne	750
Seine-et-Marne	658
Val-de-Marne	585
Yvelines	230
Hauts-de-Seine	130

Constituée à 75,5 % de taux fixes au 1^{er} janvier 2017 (contre 77,4 % au 1^{er} janvier 2016), la dette départementale a une durée de vie résiduelle de seulement 5,5 années contre 13,1 en moyenne¹². Le taux moyen pondéré de la dette ressort à 3,61 % après swaps.

En incluant le contrat de partenariat public-privé (PPP) signé en octobre 2004 avec le Groupement Fayolle et fils pour la conception, la construction et l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie, la dette propre consolidée du Département s'élèvera au 1^{er} janvier 2017 à 175,5 M€.

En 2017, la politique de gestion de la dette, qualifiée de prudente par l'agence Standard & Poor's¹³ sera guidée par les besoins de financement de la collectivité et sa politique ambitieuse d'investissements, tout en privilégiant une structure saine et sécurisée de l'encours.

A ce titre, le Département dispose toujours d'une enveloppe maximale de 145 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), à consolider jusqu'en novembre 2017 sur taux fixe ou taux variable simple. Les cotations communiquées par la BEI en début d'année font état de marges particulièrement compétitives (0,33 %).

En outre, l'année 2017 sera marquée par la mise à disposition du PPP de La Seine Musicale impliquant son intégration dans la dette départementale. Le modèle financier figé lors de la signature du contrat en juillet 2013 fait état d'un encours de 142,8 M€ (modèle financier qui sera actualisé lors de la mise à disposition). Sur l'exercice 2017, le capital sera amorti à hauteur de 7,9 M€, et les frais financiers réglés pour 9,8 M€.

Enfin, le Département dispose d'un encours de 37,5 M€, classé 4E dans la charte Gissler, auprès de la Société Générale, d'une durée résiduelle de 9 ans. En dépit de la volatilité des marchés financiers à la suite du référendum sur le Brexit, les anticipations de taux ne prévoient pas de payer le taux dégradé sur les prochaines échéances. Les premières échéances ont été payées sur le taux bonifié de 2,86 %. Une vigilance accrue est apportée à cet encours dans la perspective d'une éventuelle sécurisation du montant des frais financiers qui en découleraient.

B. Un amortissement important du patrimoine départemental

L'amortissement du patrimoine départemental permet non seulement de constater comptablement la dépréciation de sa valeur mais participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine immobilisé départemental devrait atteindre **234 M€** en 2017, en léger retrait par rapport à 2016.

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- o d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements des subventions reçues par le Département, qui s'élèvera à **19 M€** en 2017, comme en 2016 ;

1 2 Observatoire Finance active 2016 construit au 31 décembre 2015 sur un panel de 69 départements, représentant un encours de dette total de 24,7 milliards d'euros.

1 3 Communiqué de presse - novembre 2015.

o d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, à compter de 2016, sur les subventions versées. En 2017, les neutralisations d'amortissements devraient atteindre **190 M€** (contre 94 M€ au BP 2016).

Au final, le coût net des amortissements pesant sur la section de fonctionnement atteindrait 25 M€ en 2017, soit près de 100 M€ de moins qu'au BP 2016, grâce à ces nouvelles dispositions.

C. L'équilibre du budget primitif

Le virement à la section d'investissement, c'est-à-dire le solde de la section de fonctionnement après prise en compte des dotations aux amortissements, s'établirait à **83 M€**, soit + 21 M€ par rapport à 2016.

Cette amélioration doit cependant être nuancée, car elle résulte en grande partie de la mise en œuvre du mécanisme de neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, rendue possible à compter de 2016. Cette disposition permet de réduire la charge budgétaire que constituent, pour la section de fonctionnement, les amortissements nets, qui passent de 121 M€ en 2016 à 25 M€ en 2017.

Si l'on ne tenait compte que des seuls mouvements réels, **notre autofinancement net diminuerait de moitié**, pour s'établir à 67 M€ contre 137 M€ au BP 2016. Ce résultat découle de la forte dégradation des recettes du Département, **qui baissent de 143 M€**, dont - 48 M€ de DGF et - 59 M€ de reprises de provisions.

L'autorisation d'emprunt pour 2017 s'élèverait à **297 M€** contre une prévision au BP 2016 de l'ordre de 262 M€.

*

**

Par le présent projet de budget primitif, il vous est donc proposé d'approuver une politique ambitieuse portant à **1 496 M€** les dépenses de la section de fonctionnement et à **466 M€** les dépenses de la section d'investissement.

Les orientations de politique budgétaire pour 2017 visent prioritairement à dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement de notre politique de solidarité, qui demeure la priorité du Département et son premier poste de dépenses.

Or, le contexte budgétaire pour 2017 s'avère plus que jamais soumis aux contraintes et incertitudes financières pesant sur les départements. La faible croissance française conforte notre volontarisme dans les politiques publiques de soutien à l'économie, et l'asphyxie budgétaire des départements souligne la pertinence de notre stratégie financière. Le maintien d'un haut niveau d'investissement concourt ainsi au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire grâce à des équipements ciblés.

Ce projet de budget 2017 préserve enfin les services offerts à nos concitoyens, sans accroître la pression fiscale, au travers de choix politiques responsables.

Grâce à la maîtrise de nos de dépenses de fonctionnement et à un endettement limité, notre Département assurera le financement de ses investissements et préservera ses équilibres financiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian